

Cour d'Appel de Douai

Tribunal judiciaire d'Arras

Jugement prononcé le : 7/2021

Tribunal de police d'Arras

N° minute :

N° parquet :

EXTRAIT des MINUTES du GREFFE
du TRIBUNAL JUDICIAIRE d'ARRAS

Excès (+)
50 Km/H

JUGEMENT DU TRIBUNAL DE POLICE

A l'audience publique du Tribunal de Police d'Arras le
MILLE VINGT ET UN,

Subpension

composé de Monsieur Julien PAUL, vice-président,

assisté de Madame LERICHE Christelle, greffier en présence de CRESSENT
Mathilde, greffier stagiaire

en présence de Monsieur GAUTHE Benoît, substitut du procureur de la République,
en présence de DEBACKER Anaïs, auditrice de justice

ENTRÉ :

Monsieur le PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE, près ce tribunal, demandeur et
poursuivant

ET

Prévenu

Nom :

né le 18 février 1990 à ARRAS (Pas-De-Calais)

de

Nationalité : française

Situation familiale : célibataire

Situation professionnelle : MILITAIRE

Antécédents judiciaires : déjà condamné

Demeurant : 5

Situation pénale : libre

non comparant représenté avec mandat par Maître REGLEY Antoine avocat au
barreau de LILLE

Prévenu du chef de :

EXCES DE VITESSE D'AU MOINS 50 KM/H PAR CONDUCTEUR DE
VEHICULE A MOTEUR faits commis le 19 octobre 2019 à ST NICOLAS

Suspension

Condamne
euros);

Sacha au paiement d'une amende de mille euros (1000

Vu l'article 132-33 al.1 du code pénal ;

Dit qu'il sera sursis partiellement pour un montant de cinq cents euros (500 euros) à l'exécution de cette peine, dans les conditions prévues par ces articles ;

En application de l'article 1018 A du code général des impôts, la présente décision est assujettie à un droit fixe de procédure de 31 euros dont est redévable :

;

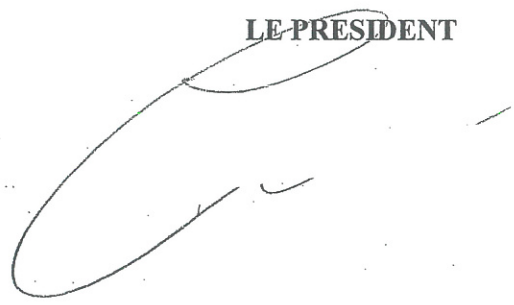
Le condamné est informé qu'en cas de paiement du droit fixe de procédure dans le délai d'un mois à compter de la date où il a eu connaissance du jugement, il bénéficie d'une diminution de 20% de la somme à payer.

Et le présent jugement ayant été signé par le président et le greffier.

LE GREFFIER



LE PRÉSIDENT



N Copie Certifiée Conforme
à l'Original
Le Directeur des services de greffe judiciaires

